

Recours au Règlement

parti gouvernemental a plus d'information. Je n'oserais jamais dire cela, monsieur le Président. Par contre, je peux l'assurer d'une chose, c'est que le président de la Société Radio-Canada—comme je l'ai déjà exprimé en cette Chambre—se fera un plaisir de rencontrer individuellement ou collectivement quelque groupe de députés que ce soit sous quelque étiquette politique que ce soit.

[Traduction]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, je tiens à dire que nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes aussi très préoccupés par cette affaire.

Comme l'a signalé mon collègue, le député de York-Ouest, le gouvernement s'était entretenu antérieurement avec les directeurs de la Société Radio-Canada. On l'avait mis au fait plus tôt ce matin, bien avant la conférence de presse, de tous les détails dans leur complexité, alors que les deux partis de l'opposition, soit le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, n'ont pas bénéficié du même avantage.

• (1510)

Les partis de l'opposition se sont ainsi trouvés nettement désavantagés par rapport au gouvernement en ce qui concerne les causes de la situation très grave qui a motivé les réductions à Radio-Canada. Cela nous a empêchés, dans une large mesure, d'intervenir dans cette affaire et de représenter nos électeurs équitablement et efficacement.

M. le Président: Le député de Cap-Breton—Richmond-Est veut invoquer le Règlement, et je vais lui accorder la parole dans un instant.

M. Dingwall: Ma question reprend celle de ma collègue de Hamilton-Est.

M. le Président: En ce qui concerne la procédure, nous devons être très prudents ici. Le député d'York-Ouest a soulevé la question de privilège. La députée de Hamilton-Est a pris la parole au sujet d'une question de privilège. Le député d'Okanagan—Shuswap a pris la parole au sujet d'une question de privilège et je voudrais d'abord régler cela. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est veut invoquer le Règlement et, bien sûr, je vais lui accorder la parole, mais je veux d'abord régler le cas de la question de privilège.

J'ai écouté attentivement le député d'York-Ouest et je vais réfléchir à ce qu'il a dit. Cela ne signifie pas que la question de privilège soit forcément fondée, mais je vais examiner très attentivement la coutume et je pourrai

peut-être faire rapport à la Chambre avec l'aide de tous les députés.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a la parole pour invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pense que nous avons tous écouté très attentivement les propos qu'a tenus le ministre des Communications et auxquels ma collègue de Hamilton-Est a fait allusion. Elle a parlé d'un document précis qu'il avait certainement en main, mais que, de toute évidence, les autres députés n'avaient pas en leur possession.

Je tiens à rappeler à la présidence les dispositions du Beauséjour, notamment la citation 327, qui dit:

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

J'espère que, par simple courtoisie envers tous les députés, puisque nous avons tous vu le ministre lire un extrait d'un document—et je suis sûr que les caméras de télévision sont là pour en témoigner—ce document sera déposé à la Chambre, de sorte que les députés de tous les partis aient pleinement la possibilité de l'examiner.

J'espère que le ministre se conformera à la citation 327 du Beauséjour.

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux vous montrer tous les documents. Il n'y a aucun document appartenant à la Société Radio-Canada. Le document ici, c'est le budget de Téléfilm Canada; il n'y a pas eu de question qui a été posée. Le député aurait pu apprendre qu'en 1984, le budget de Téléfilm Canada était de 51 millions de dollars et que grâce à l'action de ce gouvernement-ci, grâce à l'intérêt que le gouvernement porte aux questions culturelles dans ce pays, maintenant, en 1990, le budget est de 150 millions de dollars. Voilà un document qui existe, je peux le déposer. Il est dans tous les documents officiels, particulièrement dans celui de Téléfilm Canada.

Deuxièmement, c'est écrit en bas de ce document: «Bâtisse Société Radio-Canada à Toronto. Coût total du bâtiment: 385 millions de dollars.» Voilà une preuve que les Canadiens et le gouvernement ont un intérêt dans l'avenir de la Société Radio-Canada et que dans ce